

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Les actionnaires de Telenet approuvent les propositions du conseil d'administration

L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 concernant les obligations des émetteurs des instruments financiers qui sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

Malines, 27 avril 2022 – Telenet Group Holding NV (“Telenet” ou la “Société”) (Euronext Bruxelles: TNET) annonce que ses actionnaires ont approuvé plus tôt dans la journée les propositions du conseil d'administration, telles que publiées dans l'avis de convocation du 25 mars 2022. Entre autres (i) la nomination de quatre nouveaux administrateurs au conseil, dont trois administrateurs indépendants, (ii) la prolongation de certains mandats d'administrateur pour une nouvelle durée de quatre ans, (iii) le versement d'un dividende brut de 1,375 € par action, (iv) l'annulation de 1,1 million d'actions propres et (v) le renouvellement des résolutions concernant les rachats d'actions futurs et le capital autorisé.

Changements au sein du conseil d'administration

L'Assemblée Générale des actionnaires ont approuvé la nomination de quatre nouveaux membres: Madame Lieve Creten¹, Monsieur John Gilbert et Monsieur Dirk JS Van den Berghe² comme nouveaux administrateurs indépendants de la société, et Madame Madalina Suceveanu en tant que nouvelle administratrice non exécutive (sur proposition de Liberty Global, conformément à l'article 18.1(ii) des statuts). L'Assemblée Générale a en même temps approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Mesdames Amy Blair et Severina Pascu. Pour plus d'informations sur le conseil d'administration de Telenet, nous renvoyons au communiqué de presse du 24 mars 2022.

Approbation d'un dividende brut de 1,375 € par action

En plus, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le dividende brut proposé de 1,375 € par action (0,9625 € net par action), soit un montant total de 149,0 millions €³.

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 10 février 2022, le dividende sera payé le 4 mai 2022 et les actions Telenet seront négociées ex-dividende dès l'ouverture de la Bourse de Bruxelles le 2 mai 2022. La date de clôture des registres était confirmée pour le 3 mai 2022.

Le paiement effectif du dividende tant aux actionnaires nominatifs qu'aux détenteurs d'actions dématérialisées aura lieu le 4 mai 2022. Le paiement du dividende sera soumis à un précompte de 30% en vertu du droit belge. Le dividende net par action de 0,9625 € peut cependant être différent pour les actionnaires étrangers en fonction de l'existence de traités de double imposition entre la Belgique et certains pays étrangers. Pour bénéficier du précompte réduit, les actionnaires doivent présenter formellement une attestation fiscale à ING Belgique en sa qualité

¹ Madame Lieve Creten représente à titre permanent Lieve Creten SA.

² Monsieur Dirk JS Van den Berghe représente à titre permanent Dirk SJ Van Den Berghe Ltd.

³ Sur la base de 108.393.647 actions donnant droit à dividende au 27 avril 2022

d'agent payeur pour le compte de la Société, au plus tard 10 jours calendrier après la date du paiement effectif.

L'annulation de 1,1 million d'actions propres avec effet immédiat

En outre, le conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'approuver l'annulation de 1.100.000 actions propres rachetées par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions 2021, comme indiqué plus haut. Les actionnaires ayant donné l'approbation requise, le nombre total d'actions sera réduit d'un nombre équivalent d'actions et passera de 113.841.819 à 112.741.819.

Résolutions renouvelées concernant les rachats d'actions futurs et le capital autorisé

Enfin, les actionnaires ont approuvé la prorogation des autorisations actuelles de rachat d'actions et de capital autorisé, valables pour une période de cinq ans jusqu'en avril 2027. En vertu de l'autorisation de rachat d'actions approuvée, la Société peut acquérir des actions propres jusqu'au nombre maximum fixé dans la législation applicable à un prix par action qui ne peut être inférieur à 80 % du plus bas cours de clôture des 20 derniers jours de bourse et ne peut être supérieur à 120 % du plus haut cours de clôture des 20 derniers jours de bourse.

En ce qui concerne la résolution sur le capital autorisé, le conseil d'administration peut augmenter le capital social de la Société avec un montant maximum de 5,0 millions €, ce qui est inchangé par rapport à la précédente résolution accordée par les actionnaires en 2017 et prolongée aujourd'hui.

Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens	rob.goyens@telenetgroup.be	+32 15 333 054
	Bart Boone	bart.boone@telenetgroup.be	+32 15 333 738
Press & Media:	Stefan Coenjaerts	stefan.coenjaerts@telenetgroup.be	+32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	bart.van.sprundel@telenetgroup.be	+32 15 333 495

À propos de Telenet – En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun : rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d'informations, visitez www.telenet.be. Liberty Global – l'une des entreprises leaders au niveau mondial de la vidéo convergente, de l'Internet haut débit et de la communication, innovant et donnant les moyens à ses clients dans six pays européens de tirer le meilleur parti de la révolution numérique – détient une participation directe de 58,3% des actions de Telenet Group Holding SA/NV (incluant actions propres détenues de temps à autre par cette dernière).

Informations complémentaires – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le rapport annuel consolidé 2021 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés non audités et des présentations liées aux résultats financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (<http://investors.telenet.be>).

Ce document a été publié le 27 avril 2022 à 18:00h CET